

VALEURS CHARTE RSE Groupe SEVTI

Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

01.01.2019

1. Introduction

«Les deux choses les plus importantes n'apparaissent pas au bilan de l'entreprise : sa réputation et ses hommes.». Henry Ford

Le Groupe SEVTI a souhaité formaliser ses valeurs et établir une charte éthique fixant les règles de comportements qu'il entend respecter et faire respecter par ses salariés et ses dirigeants. Cette charte a pour objet de rappeler les grands principes et valeurs auxquels l'entreprise est attachée, puis de définir les comportements attendus de ses salariés.

2. Valeurs et principes d'action

En tant que Présidente de SEVTI, je mesure chaque jour le chemin parcouru depuis 1965, date où mon grand-père a créé une entreprise de 5 personnes spécialisée dans le tissu pour sièges de véhicules automobiles. Compétente et à l'écoute du marché, SEVTI s'est développée par croissance interne et externe, en misant sur la technicité de ses produits, le Made in France, et sur le développement de produits de niche répondant à une demande marché. En 2019, le groupe SEVTI regroupe 4 sites implantés en France avec 250 employés, pour autant nos valeurs sont restées les mêmes :

- La loyauté et la fidélité dans les engagements pris envers nos clients, fournisseurs et salariés
- L'exemplarité et l'esprit d'équipe dans toutes nos actions
- L'implication et la simplicité dans nos réalisations au quotidien

Travailler chez SEVTI, c'est entrer dans une communauté de travail où les personnes sur un même site se connaissent et se côtoient, c'est construire une relation basée sur la confiance avec ses collègues et ses équipes, c'est privilégier les partenariats sur le long terme avec nos clients et fournisseurs, c'est rejoindre une entreprise qui fait le choix d'investir sur le Made in France pour défendre les savoir-faire de nos hommes et de nos femmes.

Fidèle à nos principes, nous mettons en œuvre une démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) simple, efficace et résolument humaine. En tant qu'entrepreneur responsable, je suis convaincue :

- qu'il est de notre responsabilité de minimiser les impacts négatifs de notre activité sur l'environnement
- que la démarche RSE est un véritable levier de performance, créateur de valeur
- que nos partenaires et nos clients accordent de plus en plus d'importance à nos engagements RSE

- que nous devons sans cesse chercher à améliorer le bien-être collectif de notre communauté de travail, développer un dialogue social apaisé et renforcer le sentiment d'appartenance à une entité avec laquelle on partage les valeurs.

Notre démarche Ethique se décline autour de 4 axes :

- Le respect de l'environnement
- Le respect et la protection de nos collaborateurs
- L'éthique des affaires
- Les achats responsables

3. Nos comportements

Notre démarche Ethique se décline autour d'une charte de comportements et des obligations pour nos salariés :

- La sincérité des données comptables, des informations et des indicateurs :

Chaque salarié qui, dans le cadre de sa fonction, est conduit à enregistrer des données comptables ou financières, à calculer et transmettre des indicateurs ou à gérer toute autre forme d'information, s'engage à fournir des informations fiables et sincères.

En particulier, les charges et les produits constatés dans chaque activité doivent être le strict reflet de l'activité et être remontés conformément aux principes comptables en vigueur et aux normes de gestion arrêtées par le Groupe.

- Le respect des droits fondamentaux :

Chaque salarié contribue aux engagements du Groupe en matière de respect des droits humains fondamentaux, tels que le droit à la dignité et le droit au respect de la vie privée. Il s'engage notamment à ne pas faire travailler illégalement des enfants, à ne recourir à aucune forme de travail forcé et à autoriser la liberté d'association et de représentation. Il veille à assurer le respect de ces droits dans son domaine de responsabilité et demande à ses partenaires ou fournisseurs d'avoir le même niveau d'exigence.

Chacun s'engage à ne pratiquer aucune discrimination dans les relations de travail, en particulier fondée sur le sexe ou l'âge, les origines raciales, sociales, culturelles ou nationales, les activités syndicales, le handicap, les opinions politiques ou religieuses.

- La protection des lanceurs d'alerte :

Chaque salarié a la possibilité de signaler un crime ou un délit se déroulant dans l'entreprise, dans la mesure où l'alerte serait lancée de manière désintéressée et sans intention de nuire. Le groupe SEVTI et ses filiales s'engagent à protéger l'anonymat du lanceur d'alerte.

Pour signaler une alerte, un courrier pourra être déposé ou envoyé au service des Ressources Humaines ou à la Direction du site concerné, en indiquant sur le courrier la mention « confidentiel – lanceur d'alerte ».

- Le respect des règles de santé et de sécurité :

Chaque salarié connaît, respecte et fait respecter les règles de sécurité applicables. Il prête une attention particulière aux conditions de travail et au bien-être de toutes personnes présentes sur les sites du Groupe. Trois comportements doivent guider l'action de chacun en matière de prévention : l'exemplarité, en appliquant à soi-même les règles de sécurité ; la vigilance, en étant en permanence en éveil pour identifier les risques, puis les maîtriser ; la réactivité, en exigeant que toute situation à risque soit traitée sans délai.

- Le respect du client :

L'entreprise veille à ce que les engagements pris dans les offres ou contrats soient réalistes et suivis. Le respect des procédures internes et l'application des méthodologies des certifications ISO 9001, IATF ou ISO 14001 doivent le permettre.

Chaque salarié contribue à assurer aux clients du Groupe des produits et des services de qualité garantissant un haut niveau de sécurité et de fiabilité. Il respecte scrupuleusement l'ensemble des standards mis en place afin de prévenir, détecter, et corriger tout défaut de sécurité.

Tous les salariés doivent veiller à ce que les engagements pris à l'égard des clients soient respectés (engagements techniques, calendaires, financiers, de qualité et de service, etc.).

- L'indépendance :

Chaque salarié évite toute situation de conflit d'intérêt. Cette situation se produit lorsqu'un salarié, l'un de ses proches ou alliés, est susceptible de tirer profit personnel d'une transaction menée au nom d'une société du Groupe, avec des clients ou fournisseurs notamment. Il sélectionne les fournisseurs dans le respect de procédures de choix claires et de critères objectifs. Il privilégie les intérêts du Groupe lors des négociations avec les fournisseurs, dans le respect de la loi et de l'équité.

- Les pratiques professionnelles adaptées :

Chaque salarié du Groupe s'interdit toute pratique de corruption telle que verser ou accepter des pots de vin ou des paiements de facilitation, consentir des avantages indus à un agent public ou une personne privée.

Il s'interdit toute pratique anticoncurrentielle telle qu'entente ou abus de dépendance économique.

- La protection des actifs :

Chaque salarié est responsable de la bonne utilisation des biens et des ressources de la société, qui doivent rester exclusivement destinés à un usage professionnel. Il utilise ces actifs dans le cadre de sa mission, conformément aux règles et procédures en vigueur au sein de la société et prend toute mesure pour prévenir leur détérioration, leur vol ou un usage non autorisé par des tiers.

Il s'engage à protéger le Groupe contre les risques de fraude ou de détournement d'actifs, en mettant en œuvre les contrôles nécessaires dans son domaine de responsabilité.

- Le respect de la confidentialité :

Chaque salarié prend, selon les règles et procédures en vigueur dans l'entreprise, les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité des informations dont il dispose. Ces informations peuvent concerner de nouveaux projets, des données stratégiques, industrielles, financières, sociales, etc. ou d'une manière générale toute information dont la divulgation pourrait être contraire aux intérêts du Groupe.